



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAPES et agrégation

Question écrite n° 44140

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes exprimées par les professeurs de philosophie de l'académie de Poitiers à propos du retard intervenu dans la publication du nombre de postes mis au concours du CAPES et de l'agrégation. Ce retard place les étudiants dans une situation guère confortable pour leur sérénité. Par ailleurs, la coordination des directeurs de départements et UFR de philosophie souhaite qu'un plan pluriannuel de recrutement par concours externe de professeurs de philosophie soit élaboré afin d'éviter la politique de recrutement en « accordéon », de permettre aux étudiants s'engageant dans des études de philosophie de bâtir un réel projet professionnel et aux départements de philosophie de planifier autant que possible leur politique pédagogique. Il lui demande de lui indiquer d'une part, les mesures qu'il compte prendre pour qu'il soit possible de faire publier le nombre de postes mis au concours du CAPES et de l'agrégation dans un délai raisonnable par rapport aux dates d'inscription des étudiants et d'autre part, si un plan pluriannuel pourrait être élaboré dans les conditions proposées.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours du second degré s'appuie sur des prévisions de recrutement qui prennent en compte à la fois les départs définitifs des professeurs, les besoins de remplacement, les évolutions attendues de la démographie scolaire ainsi que l'impact de la mise en oeuvre des réformes pédagogiques. Le nombre de places aux concours doit également tenir compte de l'occupation des emplois inscrits en loi de finances, qui sont actuellement tous utilisés. A la session 2000, 19 830 postes sont ouverts aux concours du second degré public, dont 18 770 aux concours de recrutement d'enseignants. Ce volume total s'établit donc à un niveau supérieur au seul besoin de renouvellement des titulaires puisque seuls 14 200 départs sont prévus au cours de l'année à venir. Il convient également de noter que ces importants recrutements s'inscrivent dans un contexte de baisse démographique, puisque les effectifs d'élèves scolarisés dans le second degré ont diminué de 65 000 entre le rentrées scolaires 1995 et 1999. La discipline philosophie s'inscrit naturellement dans ce schéma. Globalement, cent trente places sont ouvertes aux concours externes de l'agrégation et du CAPES dans cette discipline en 2000. S'il est vrai que les postes offerts à ces concours diminuent de vingt places entre les sessions 1999 et 2000, passant de cent cinquante à cent trente, le nombre de départs prévisionnels de professeurs certifiés et agrégés titulaires s'établirait au cours de l'année scolaire 2001/2002 à cent vingt départs. Ainsi, les recrutements qui seront opérés par le biais de la session 2000 permettront de remplacer l'ensemble des titulaires qui quitteront définitivement le système éducatif à la rentrée scolaire 2002 et, pour une partie d'entre eux, de continuer à développer l'enseignement de la philosophie dans les établissements du second degré et du supérieur. En ce qui concerne la programmation des recrutements sur plusieurs sessions, la proposition d'un plan pluriannuel, actuellement en cours d'élaboration, permettra d'y répondre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44140

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1929

Réponse publiée le : 3 juillet 2000, page 3969